

L'OGA, À VOS CÔTÉS POUR L'ECF\*

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE



# CONFIEZ-NOUS LA RÉALISATION DE VOTRE ECF ET OBTENEZ VOTRE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE

## L'Examen de conformité fiscale, un dispositif novateur et protecteur pour toutes les entreprises

L'ECF est une prestation contractuelle, régie par le décret et l'arrêté du 13 janvier 2021, au titre de laquelle l'OGA s'engage en toute INDÉPENDANCE, à la demande d'une entreprise, à examiner la conformité aux règles fiscales de 10 points prévus dans un chemin d'audit. À l'issue des travaux, un compte rendu est établi et transmis à l'administration fiscale.

## DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE



Une assurance complémentaire en matière de sécurité fiscale par la diminution du risque de contrôle de l'administration



La suppression des pénalités et intérêts de retard en cas de rectification (bonne foi)



Une maîtrise des coûts grâce à la mutualisation des moyens des OGA



La sécurisation de vos données comptables  
La fiabilisation de votre gestion



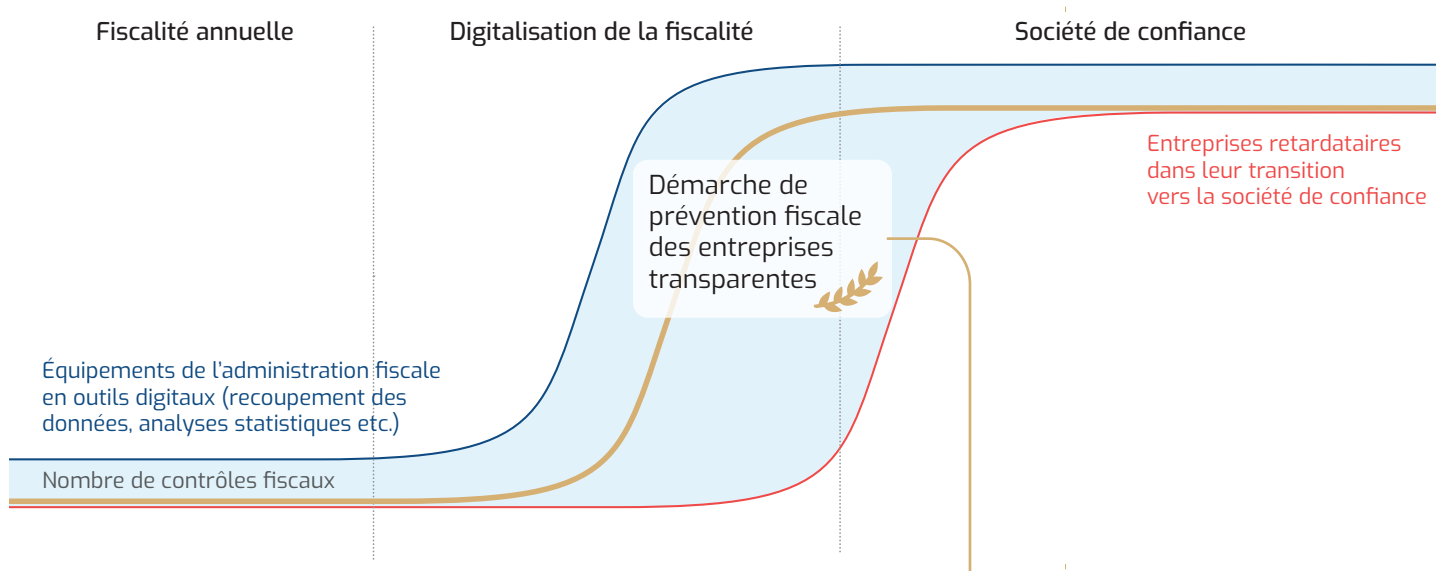
La valorisation de vos engagements responsables et citoyens : un gage de confiance auprès de l'administration fiscale mais aussi pour vos clients et partenaires

# LE CONTRÔLE FISCAL, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

## La digitalisation de l'administration fiscale s'intensifie et avec elle, le nombre de contrôles fiscaux

On entend souvent dire que les entreprises ne sont contrôlées que très rarement par l'administration fiscale. C'est une idée reçue : avec la digitalisation des services de l'administration, le risque de contrôle, déjà bien réel, est parti pour s'accroître. Avec le recours à l'intelligence artificielle qui permet de mieux cibler les contrôles, l'administration fiscale fait grimper le risque pour les entreprises les moins transparentes.

Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable pour les entreprises de se montrer de bonne foi, d'entamer une vraie démarche de prévention fiscale. En bref, de se réaliser en tant qu'entreprises citoyennes.



L'ECF est un **atout** pour votre entreprise : sécurisée sur le plan fiscal, vous pouvez vous recentrer sur votre cœur de métier.

### VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE

#### En demandant un ECF, vous diminuez votre risque de contrôle fiscal

Avec l'ECF, vous êtes immédiatement identifiée comme un « bon élève » par l'administration fiscale qui sera moins encline à vous contrôler.

#### Et si vous êtes quand même contrôlée, vous êtes dispensée de pénalités en cas de rectification (bonne foi)

En cas de rectification, la réalisation d'un examen de conformité fiscale vous évite les pénalités et intérêts de retard.

La réalisation d'un Examen de Conformité Fiscale par un OGA est un **avantage économique** et une **assurance complémentaire** pour votre entreprise

## L'OGA, un tiers de confiance reconnu par l'administration fiscale

L'OGA est un expert de la prévention fiscale, identifié par l'administration fiscale comme un tiers de confiance fiable : lui confier votre ECF, c'est gagner en crédibilité !

Partenaire de la profession comptable, l'OGA est au service des TPE. Il vous accompagne en toute indépendance et impartialité.

**Au service des TPE, artisans, commerçants, professionnels libéraux...**

## L'OGA, organisme expert en prévention fiscale

**45** années d'expérience en prévention fiscale

Plus de **90%** d'experts-comptables, partenaires des OGA

Plus d'**un million** d'entreprises adhérentes

Un maillage de l'**ensemble du territoire**

**FAITES RÉALISER VOTRE ECF PAR UN OGA, LA BONNE IDÉE**



### Maîtrise des coûts

Les OGA sont des structures associatives : ils pratiquent des prix compétitifs grâce à la mutualisation de leurs moyens.



### Plus de sérénité

Un tiers de confiance reconnu par l'administration et une démarche saine de prévention fiscale.



### Engagements renforcés

En effectuant votre ECF auprès d'un OGA, vous entrez de plain-pied dans la société de confiance.



## LE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE, UN PAS DE PLUS VERS VOTRE RECONNAISSANCE EN TANT QU'ENTREPRISE CITOYENNE

Le label « Conformité fiscale par l'OGA Tiers de confiance » octroyé par les organismes de gestion agréés, membres de l'UNASA et des fédérations et regroupements partenaires, se donne trois objectifs :

- 1** | Identifier votre entreprise comme **citoyenne et responsable** par un signe générateur de confiance et de qualité qui s'associe aux désirs des entreprises engagées de se montrer plus responsables, en lien avec une démarche RSE plus globale.
- 2** | Vous différencier par rapport à votre environnement concurrentiel.
- 3** | Accroître la confiance de vos clients, fournisseurs et partenaires financiers à votre égard.

### NOS AUTRES SERVICES

- > **Formations ciblées** en matière de droit, fiscalité, comptabilité et gestion
- > **Informations fiscales** régulières
- > Dossier d'**analyse économique**
- > **Données statistiques** professionnelles

Nos équipes se tiennent à votre disposition,  
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette démarche.